



Monsieur
Jean-François Jaton
Chef du service des eaux
Sols et assainissement (sesa)
Rue du Valentin 10
1014 Lausanne

Lausanne, le 19 mars 2008

S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2008\POL0808.doc
GPB/naf

Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) et addenda au Plan directeur des dépôts d'excavation et de matériaux (PDDEM)

Monsieur le Chef de service,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 29 janvier 2008, concernant le dossier mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

En préambule, nous tenons à saluer la volonté, exprimée dans ce projet de révisions du Plan cantonal de gestion des déchets et du Plan directeur des dépôts d'excavation et de matériaux, de régler à long terme et de manière exhaustive (si possible) une problématique complexe et des localisations difficiles à déterminer. Chacun est évidemment conscient des problèmes à régler, mais tout le monde souhaite en confier la charge à son voisin. Il est donc extrêmement judicieux d'avoir effectué un relevé aussi complet que possible des différentes localisations possibles et permettant d'établir ainsi une certaine symétrie des sacrifices entre les différentes régions de notre canton.

En ce qui concerne les matériaux d'excavation et déchets de chantier, nous devons relever l'urgence des problèmes à régler. Certains entrepreneurs du Nord Vaudois nous informent notamment de leur obligation de transporter leurs matériaux au Chablais et dans le canton de Fribourg. Comme personne ne veut ouvrir de gravière ou carrière sur son sol, il devient de plus en plus difficile de trouver des trous à combler, ce qui engendre des milliers de kilomètres inutiles, avec toutes les nuisances que cela implique. Il est indispensable de trouver une réponse politique à ce problème au niveau cantonal et le PGD nous semble constituer une bonne base à cet égard.

Nous sommes notamment heureux de constater que vingt-deux sites additionnels sont prévus pour faciliter cette répartition des dépôts sur l'ensemble du territoire cantonal. Nous demandons instamment que chacune des cinq régions du canton dispose en permanence d'un dépôt opérationnel.

En ce qui concerne les boues d'épuration et les résidus d'incinération, nous n'avons pas de remarque spécifique à formuler; la problématique nous semble bien maîtrisée et les choix proposés cohérents.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous adressons, Monsieur le Chef de service, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Régis Joly
Sous-directeur